Image not found or type unknown

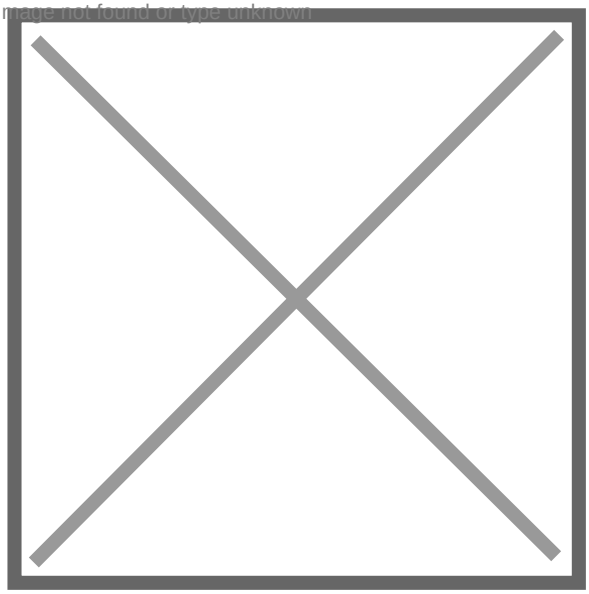

Congés naissance : l'employeur peut-il empêché la prise de congé

Par **didier**, le **15/10/2009** à **16:35**

Mon fils est né le 01/09/09 durant mes congés payés (du 30/08/09 au 20/09/09).Je n'ai reconnu mon fils que le 01/10/09. Je ne suis pas marié avec la mère. Avant mes vacances, mon employeur et moi avions convenu que je prendrai mes congés pour naissance et congés paternité du 23 /11/09 au 20/09/09. De retour de mes congés payés, il s'oppose à ce que je prenne mes congés Naissance au motif que je n'ai reconnu mon fils qu'1 mois plus tard. A-t-il raison ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés